

Code postal
01800**Commune de**
CHARNOZ SUR AINCode INSEE
01088**Fiche communale d'information risques et pollutions**

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2006-48

du 15 | 02 | 2006

mis à jour le 17 | 05 | 2016

Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- La commune est concernée par le périmètre d'un PPR **N** ¹ oui non
prescrit **anticipé** **approuvé** date 01 | 09 | 2005

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :inondations autres

- > Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux
- oui non

- La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR **N** ¹ oui non
prescrit **anticipé** **approuvé** date | |

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :inondations autres

- > Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux
- oui non

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)

- > La commune est concernée par le périmètre d'un PPR **M** ² oui non
prescrit **anticipé** **approuvé** date | |

² Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :mouvement de terrain autres

- > Le règlement du PPR
- M**
- comprend des prescriptions de travaux
- oui non

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)

- > La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR **T prescrit** ³ oui non

³ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :effet toxique effet thermique effet de surpression

- > La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR
- T approuvé**
- oui non

- > Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement
- oui non

- > Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements
- ⁴ oui non

⁴ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

Code postal
01800

Commune de
CHARNOZ SUR AIN

Code INSEE
01088

page 2/2

Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire

> La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1
très faible

zone 2
faible

zone 3
modérée

zone 4
moyenne

zone 5
forte

Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3

oui non

Information relative à la pollution de sols

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS)

oui non

Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

> La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés

. de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

nombre 2

. de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique

nombre

Pièces jointes *

Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Article D.563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité

La note de présentation

Le règlement

Le ou les documents graphiques

Cartographies relatives au zonage réglementaire

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Zonage sismique du département de l'Ain

Copie du plan de zonage réglementaire du PPR approuvé

Copie de la carte de l'aléa inondation de l'Ain et ses affluents (Porter à Connaissance du 31/05/2018)

date 03/07/2019

le préfet de département

* Les pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture de département
www.departement.gouv.fr